

CONSEIL MUNICIPAL D'AURIBAIL

Procès-Verbal

Séance du 23 mai 2023 à 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AURIBAIL s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale en date du 16 mai 2023, sous la présidence de Monsieur Serge MARQUIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Quorum : 6

Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de conseillers votants : 6

Date de Convocation du Conseil Municipal : 16/05/2023

PRESENTS : M. MARQUIER Serge, Mme DEJEAN Jacqueline, M. HAMOUDI Alain, M. BELLARD Jean-François, Mme CAYUELAS Adeline et Mme HIGOUNET Delphine.

EXCUSES : M. AUBEL Laurent, M. COQUARD Thierry, M. LETULLE Frédéric, M. PRUD'HOMME David-Fitzgerald et M. SCAPIN Michel.

Monsieur Alain HAMOUDI a été élu secrétaire.

La séance est ouverte à 20h30.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des conseillers et propose de désigner Monsieur HAMOUDI Alain en tant que secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2023, invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction. A l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2023- 3/1 : Mandatement du Foyer Rural pour organiser les manifestations pour la commune.

Pour l'organisation des évènements, la commune souscrit à des forfaits annuels pour la SACEM.

La commune peut mandater une association.

Monsieur le Maire propose de mandater le Foyer Rural d'AURIBAIL.

Voté à l'unanimité.

Pour :	6	Abstention :	0	Contre :	0
--------	---	--------------	---	----------	---

2023- 3/2 : Convention de partenariat pour la publication sur le portail open date départemental.

Le service tourisme de la CCBA a mis en place un agenda partagé via un outil gratuit : l'Open Agenda du Bassin Auterivain.

Il est nécessaire de signer une convention avec le Département autorisant l'utilisation de l'outil à titre gratuit.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention.

Voté à l'unanimité.

Pour :	6	Abstention :	0	Contre :	0
--------	---	--------------	---	----------	---

2023- 3/3 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.

Un déontologue est chargé d'apporter personnellement aux élus des collectivités tout conseil utile leur permettant d'exercer leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-1et en particulier de prévenir ou de faire cesser les situations de conflit d'intérêts.

Le conseil d'administration de HGI-ATD a, par une délibération du 16 mars 2023, décidé de proposer à ses adhérents la prestation de référents déontologue mutualisé. Trois agents du service juridique ont accepté d'exercer cette mission : Sébastien VENZAL, Richard LAGARDE et Cendrine BARRERE.

Monsieur le Maire propose de confier à HGI-ATD la mission de référent déontologue pour les élus locaux jusqu'à l'installation de la nouvelle assemblée délibérante issue des prochaines élections générales prévues en 2026.

Voté à l'unanimité.

Pour :	6	Abstention :	0	Contre :	0
--------	---	--------------	---	----------	---

2023- 3/4 : Convention de mise à disposition d'un site communal pour un évènement automobile européen.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par une société événementielle pour une manifestation automobile européenne qui rassemble des voitures de plus de 20 ans, insolites et personnalisées pour un road trip épique à travers l'Europe « The Carbage Run ».

Le village d'AURIBAIL a été choisi pour une étape cet été dont le lieu d'accueil serait le complexe de la salle des fêtes « La Madelon ».

Après discussions, Monsieur le Maire propose de louer 5000€ TTC tout le complexe du lundi 28 août au mercredi 30 août 2023.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention.

Voté à l'unanimité.

Pour :	6	Abstention :	0	Contre :	0
--------	---	--------------	---	----------	---

2023- 3/5 : Dénomination et numérotation des voies de la commune.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'établir la dénomination des voies communales afin que les services de secours, de la poste et/ou transporteurs puissent identifier clairement les adresses des habitations et de procéder à leur numérotation métrique (représente la distance en mètres entre le début de la voie et l'habitation).

Proposition :

- Allée du château
- Chemin de Toujan
- Hameau de Lozes
- Chemin de Terrail
- Impasse de Chioulet
- Chemin de Chioulet
- Chemin de Nivelles
- Chemin de Saintes
- Chemin de la Baloché
- Chemin de Lasbories
- Impasse de Serviès
- Hameau de Sartre
- Chemin Bosc Del Rey
- Place de la Mairie
- Route de St-Sulpice
- Route de Beaumont
- Route de Miremont
- Route d'Esperce
- Rd622 (de St-Sulpice vers Saintes)

Monsieur le Maire propose de le remettre au prochain Conseil.

Questions diverses :

- Plan Communal de Sauvegarde :
Une dizaine de questionnaires ont été reçus en mairie.
Le 16 mai, le maire et la secrétaire ont participé à un exercice de simulation face aux risques majeurs concernant une tempête via une opération gratuite par la préfecture Prépa'Risk. Cette opération a permis de tester l'activation de nos cellules de crise et mieux établir le PCS.

Séance levée à 22h00

Le secrétaire de séance,

Le Maire,